



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Délibération n° 01

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 077-217701226-20230619-DEL\_19JUN23\_\_1-DE



**Date de  
convocation**

09.06.2023

**Date d'affichage**

14.06.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Objet : Sollicitation d'une partie du fonds de concours en investissement octroyé par  
Grand Paris Sud sur la période 2021-2026**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET - Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN - Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. B. ZAOUÏ par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mm. C. KOZAK – M. Y. LERAY par Mme M. GEORGET – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mm. F. SAVY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE

**Absente :**

Mme A. MEJIAS

Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX a été élue secrétaire de séance.

**Monsieur Claude LUTTMANN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport  
suivant :**

Le pacte financier et fiscal voté en 2021 par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a octroyé à la commune de Combs-la-Ville une enveloppe en fonds de concours, abondée en 2022, s'élevant à un montant total de 843 983 € réparti sur la période 2021-2026.

La moitié de cette enveloppe, soit 421 991 €, est d'ores et déjà à la disposition de la commune pour ses opérations en investissement. Elle participe au reste à charge de la commune à hauteur de 50%.

Il est ainsi proposé d'approuver la sollicitation d'une partie du fonds de concours en investissement accordé par Grand Paris Sud au regard des opérations en investissement projetées, à savoir :

Opérations	Dépenses HT €	Subventions prévisionnelles	Reste à charge commune €	Reste à charge commune %	Participation FDC 50% sur reste à charge €
Voiries (réhabilitation et mise en accessibilité)	499 000	199 600	299 400	60 %	146 706,00
Réhabilitation des Parkings Picasso-Bois l'Evêque	211 206	105 603	105 603	50 %	51 745,47
Réfection des cours écoles Beausoleil et Quincarnelle	67 000	0	67 000	100 %	32 830,00
Jeux extérieurs	66 776	0	66 776	100 %	32 720,24
Aménagement de Classes à Beausoleil	471 033	150 024	321 009	68,15 %	157 294,41
<b>Total</b>	<b>1 315 015</b>	<b>455 227</b>	<b>859 788</b>		<b>421 296,12</b>

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la sollicitation du fonds de concours en fonctionnement 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud n° DEL-2021/454 du 14 décembre 2021 portant sur le pacte financier et fiscal relatif aux solidarités,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud n° DEL-2022/109 du 7 avril 2022 relative à l'avenant au dispositif des fonds de concours en investissement,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que Grand Paris Sud a souhaité, par un avenant, abonder le mécanisme de fonds de concours en investissement,

CONSIDERANT que la commune de Combs-la-Ville est éligible à cet abondement bénéficiant ainsi d'un montant total de fonds de concours de 843 983 € sur la période 2021-2026,

CONSIDERANT qu'il est d'ores et déjà possible de solliciter au maximum la moitié de cette enveloppe attribuée,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de demander 421 296 € au regard de opérations en investissement projetées,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de solliciter une partie du fonds de concours en investissement pour un montant de 421 296 € afin de soutenir les opérations en investissement suivantes :

Opérations	Dépenses HT €	Subventions prévisionnelles	Reste à charge commune €	Re te à charge commune %	Participation FDC 50% sur reste à charge €
Voiries (réhabilitation et mise en accessibilité)	499 000	199 600	299 400	60 %	146 706,00
Réhabilitation des Parkings Picasso-Bois l'Evêque	211 206	105 603	105 603	50 %	51 745,47
Réfection des cours écoles Beausoleil et Quincarnelles	67 000	0	67 000	100 %	32 830,00
Jeux extérieurs	66 776	0	66 776	100 %	32 720,24
Aménagement de Classes à Beausoleil	471 033	150 024	321 009	68,15 %	157 294,41
<b>Total</b>	<b>1 315 015</b>	<b>455 227</b>	<b>859 788</b>		<b>421 296,12</b>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire  
Guy GEOFFROY

Combs-la-Ville, le 19 juin 2023



La secrétaire de séance  
Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

POUR : 34  
CONTRE : -  
ABSTENTION : -